



GROUPASSUR

La Solution pour couvrir adéquatement vos clients!

Est-ce que vos clients disposent d'un montant d'assurance qui reflète la valeur réelle de leur bâtiment? S'ils ont amélioré leur installation au fil des ans, est-ce que leur assurance tient compte de la valeur actualisée? En cas de sinistres, seraient-ils couverts adéquatement ?

Des recherches démontrent que 67% des immeubles ont une couverture d'assurance insuffisante et que 80% des propriétaires ne disposent pas d'une valeur nécessaire au niveau des équipements pour retrouver la valeur à neuf de leurs biens en cas de sinistre. **Une situation qui pourrait compliquer le règlement d'assurance et surtout vous coûter cher.**

LA SOLUTION

GROUPASSUR a convenu une nouvelle entente avec **SPE Valeur Assurable**, un chef de file au Québec en évaluation de bâtiment, qui vous permettra de continuer d'offrir un service de qualité à vos clients en leur permettant de connaître le coût de reconstruction réel de leur bâtiment. Depuis plus de 25 ans, **SPE Valeur Assurable** est un spécialiste en évaluation de bâtiments pour fins d'assurance. **SPE Valeur Assurable** a une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'occupe de déterminer la valeur à neuf des bâtiments et équipements, et ce, partout au Québec.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous croyons à l'importance des relations que vous avez avec vos clients et nous voulons vous permettre de leur offrir des couvertures adéquates. Donc, pour vous supporter, GROUPASSUR **s'engage à payer un minimum de 100\$ par évaluation ou l'équivalent de ce que vous verserez.**

FRAIS

- 2 à 12 logements : 450 \$
- 13 à 24 logements : 550 \$
- 25 à 36 logements : 625 \$
- 37 logements et plus selon la soumission

LES AVANTAGES POUR VOUS ET VOS CLIENTS

- **Suppression de la règle proportionnelle pendant 5 ans** ou selon le nombre d'années restant après l'ajustement de la limite d'assurance, sujet à l'indexation annuelle pour inflation
- **Prévention de la sous-assurance**
- **Satisfaction de votre clientèle**
- **Valorisation de votre rôle de conseiller**
- **Possibilité d'ajustement à la baisse et remboursement de la prime (rétroactivement à la plus récente date d'effet du contrat)**
- **Les Évaluations effectuées par d'autres firmes d'évaluations accréditées et datant d'un maximum de 5 ans sont acceptées**

COMMENT Y ADHÉRER

Si vous êtes intéressés à offrir cet avantage à vos clients, vous n'avez qu'à compléter le formulaire de demande d'évaluation et faire signer la lettre d'engagement à votre client, qui se trouvent sur notre siteweb ou vous pouvez communiquer avec un de nos souscripteurs. Une fois le tout envoyé à SPE, ils procéderont à l'évaluation.



